

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00984

Numéro SIREN : 417 623 626

Nom ou dénomination : BMM

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2021 sous le numéro de dépôt 11550

BMM
Société par actions simplifiée
Au capital de 47.660 euros
Siège social : Zone Industrielle
4 rue Marcel Paul
59113 SECLIN
417 623 626 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DE LA PRESIDENCE EN DATE DU 3 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt *et un*

Le *3 février*

Monsieur Bernard MATTON,

Agissant en qualité de Président de la société SAS BMM, sus-désignée,

Expose :

Qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Damien PARAIRE, Notaire associé à CAMBRAI en date du 28 décembre 2020, les associés de la société ont autorisé unanimement le retrait de la SAS YAMAT, dont le siège social est à SECLIN (59113), Zone Industrielle, 4 rue Marcel Paul, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 809 080 112, à hauteur de 1.586 actions.

Et donné leur accord au rachat par la société, suivi de leur annulation de 1.586 actions dont l'associée ci-dessus est titulaire dans la société, entraînant une réduction de capital d'un montant 31.720 euros.

Cette décision de réduction de capital, conformément aux dispositions de l'article R.225-152 du Code de commerce a ouvert un délai de VINGT (20) jours à compter du 30 décembre 2020, date du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du procès-verbal des délibérations, pendant lequel les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

C'est pourquoi, l'opération de réduction de capital ci-avant relatée est soumise à la condition de l'absence d'opposition des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce.

Ceci exposé et déclaré, Monsieur Bernard MATTON prend les décisions suivantes :

CONSTATATION DE L'ABSENCE D'OPPOSITION

Cette réduction de capital étant non motivée par des pertes, les créanciers sociaux antérieurs à la date de dépôt de l'acte notarié du 28 décembre 2020 au greffe (le 30 décembre 2020) disposaient du droit d'y former opposition dans un délai de vingt jours à compter de la date dudit dépôt (article R 225-152 du Code de commerce).

Il a été délivré par le greffe du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE en date du 29 janvier 2021¹, un certificat révélant l'absence d'opposition à la réduction de capital de la société SAS BMM.

Le Président de la SAS BMM prend acte de l'absence d'opposition à la réduction de capital social de la société, et, en conséquence, confirme, en tant que de besoin, la réalisation définitive des attributions faites à la SAS YAMAT, décidées aux termes de l'acte notarié du 28 décembre 2020.

¹ Certificat de non opposition

lu

CONSTATATION DE LA RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Usant de l'autorisation conférée par les associés de la SAS BMM, le Président constate que la réduction de capital d'un montant de TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT VINGT (31.720) euros, le ramenant ainsi de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS (79.380) euros à QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE (47.660) euros, par annulation de MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX (1.586) titres sur les TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF (3.969) actions composant le capital social, est définitivement réalisée.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, le Président confirme les modifications statutaires décidées aux termes de la décision de réduction de capital en date du 28 décembre 2020.

Les articles 6 et 7 des statuts sont désormais rédigés de la façon suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

En fin d'article, il est ajouté le paragraphe suivant :

"Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Damien PARAIRE, Notaire associé à CAMBRAI (Nord), le [ce jour], le capital social a été réduit d'une somme de 31.720 euros pour le ramener de 79.380 euros à 47.660 euros, par voie de rachat de 1.586 actions de 20 euros chacune."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social de la société s'élève à QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE (47.660) euros."

Il est divisé en DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS (2.383) actions de 20 euros chacune, numérotées de 1 à 1.590 et de 3.177 à 3.969, toutes de même catégorie et intégralement libérées."

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Bernard MATTON



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta CS 60455 59338 TOURCOING CEDEX

Tourcoing, le 29/01/2021

**ETAT DES OPPOSITIONS A LA SUITE DU DEPOT
D'UN PROJET DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL**

**(Article L 223-34 al 3 et R 223-35 al 1 du Code de Commerce et 223-35 du
Code de Commerce)**

DENOMINATION FORME SIEGE ET N° SIREN :

de la société : BMM, SAS, Zone Industrielle 4 rue Marcel Paul 59113 Seclin, RCS
LILLE METROPOLE 417 623 626

DATE DU DEPOT AU GREFFE DU PROJET DE REDUCTION DU CAPITAL :

- 30/12/2020

AUCUNE OPPOSITION RECUE A CE JOUR.

Pour Etat conforme aux registres tenus au Greffe à cet effet.

En foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat.

Le Commis-Greffier,

